

*Date de dépôt : 21 novembre 2018*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Adrienne Sordet : Le Conseil d'Etat est-il prêt à renoncer à fixer les examens ou les évaluations pour permettre aux apprenties, collégiennes et étudiantes de participer à la grève des femmes\*<sup>1</sup> prévue le 14 juin 2019 ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En septembre 2016, le Conseil d'Etat genevois a signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. En signant cette charte, l'Exécutif a reconnu que l'égalité entre femmes et hommes est un principe fondamental de la Constitution fédérale et une valeur essentielle de notre société. Il a affirmé sa détermination à rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale, en s'engageant d'abord en tant qu'employeur, commanditaire de marchés publics et sur le plan des subventionnements<sup>2</sup>.*

*Mais s'engager sur le volet employeur n'est pas suffisant dans le contexte actuel. Pour rappel, 37 ans après l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution et 22 ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), les femmes\* gagnent 20% de moins pour le même travail et touchent des rentes en moyenne 37% plus basses au moment du passage à la retraite. Les femmes\* sont toujours assignées aux tâches domestiques, entravées dans l'accès à l'emploi pour des raisons de grossesses et sous-représentées dans les instances politiques et*

---

<sup>1</sup> Femmes cisgenres (personne se reconnaissant dans le genre qui lui a été assigné à la naissance) et toutes personnes se reconnaissant dans la catégorie femmes\*.

<sup>2</sup> <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/engagement-du-secteur-public/charte-pour-egalite-salariale-dans-secteur-public.html>

décisionnelles. De plus, encore trop de femmes\* subissent du harcèlement dans la rue, à l'école, au travail et sont victimes de violences, de viols et d'agressions sexuelles. La liste continue et est insoutenable.

*Le Conseil d'Etat a certainement la volonté d'aller plus loin. Une mesure simple et efficace à prendre consisterait à permettre aux étudiantes, aux apprenties et apprenantes de ne pas devoir se rendre à des examens le 14 juin 2019 pour qu'elles puissent participer à une mobilisation ayant lieu une année de grands mouvements féministes.*

*Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat et le remercie d'avance de sa réponse et de son engagement pour la cause des femmes\* :*

***Le Conseil d'Etat va-t-il soutenir les apprenties, collégiennes et étudiantes en renonçant à fixer des examens ou des évaluations le 14 juin 2019 en vue de cette grande mobilisation féministe ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer son engagement en faveur de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la lutte et la prévention contre les violences et discriminations à l'égard des femmes. Dans ces domaines, son action vise non seulement les collaboratrices et collaborateurs de l'administration mais plus largement la sphère publique.

En outre, dans le champ de la formation, les élèves de l'ensemble des degrés d'enseignement bénéficient au cours de l'année scolaire d'actions de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes et de prévention du harcèlement notamment.

S'agissant de la présente question écrite urgente, il convient de préciser que la période pour la passation des examens de l'enseignement secondaire II s'étale du 27 mai au 19 juin 2019. Elle comprend à la fois les examens amenant à une certification (CFC – AFP – diplômes – maturité gymnasiale) et également les épreuves de fin d'année pour les degrés autres que l'année terminale. Il s'agit donc d'une organisation complexe.

Pour la plupart des examens finaux, une coordination globale doit être assurée par l'ensemble des établissements d'une même filière afin de répartir les jurés, qu'ils proviennent du monde professionnel ou du milieu universitaire, et ce d'autant plus que leur nombre est limité. Dans ce contexte, supprimer un jour d'examens aurait des répercussions sur l'ensemble des sessions de toutes les filières et des conséquences sur la date de remise des carnets et des

certificats, sur la tenue des conseils, et en cascade sur la génération des opérations de rentrée.

Toutefois, il faut savoir que la grande majorité des examens n'ont pas lieu au-delà de 16h. Ainsi, les jeunes femmes – et jeunes hommes – qui le souhaitent pourront participer à la manifestation qui se tiendra, d'après le programme publié<sup>3</sup>, à partir de 16h30 au centre de Genève.

Au vu de leur autonomie respective, l'Université et la HES-SO Genève communiqueront prochainement sur la manière dont elles souhaitent marquer leur soutien à cette journée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS

---

<sup>3</sup> <http://www.marchemondiale.ch/index.php/fr/actions-campagnes/economie-feministe-et-travail-des-femmes/457-vers-une-greve-feministe-le-14-juin-2019-le-compte-a-rebours-commence-aujourd-hui>